

## **Formation Guide accompagnateur**

### **Formations Hôtellerie Tourisme**

Posté par: formations-concours

Publiée le : 13/11/2008 10:36:12

**Guide accompagnateur est un métier du tourisme. Il est présent sur le lieu de départ pour accueillir les voyageurs, il s'assure qu'ils ont rempli les formalités nécessaires (visas, vaccins... ). Il participe aux procédures d'embarquement.**

**Description des tâches / conditions de travail**Le guide accompagnateur travaille pour une agence ou un organisateur de voyages. Son métier est souvent saisonnier. Il exige une extrême attention aux offres d'accompagnement faites par les agences de voyages. La majorité des accompagnateurs sont payés à la prestation, c'est-à-dire au voyage. Ces conditions les contraignent souvent à occuper une activité en parallèle. Une grande disponibilité personnelle est évidemment exigée Il s'efforce de résoudre les différents problèmes rencontrés, comme la prise en charge de l'hébergement des clients lorsqu'un vol est repoussé. A l'arrivée, il facilite les formalités d'entrée dans le pays, veille au respect des contrats passés par l'agence, tant en ce qui concerne la nature des prestations que leur qualité. Dans les hôtels, l'accompagnateur doit satisfaire les clients, en négociant leurs intérêts avec les hôteliers, tout en défendant ceux de l'agence dont il dépend. **Salaires / revenus**Un guide accompagnateur est rarement salarié au mois. Dans ce cas il peut gagner entre 1 600 et 2 200 € selon le type d'entreprise. Il est souvent rémunéré à la vacation ou à la journée. Dans ce cas la convention collective prévoit un forfait/jour compris entre 42 et 67 €. Certains avantages en nature (repas) ou pourboires peuvent exister dans cette profession.

**Evolution professionnelle**Il n'y a pas de véritable évolution de carrière.

L'accompagnateur peut changer de fonctions et travailler en agence à condition d'être formé. Certains réussissent à se transformer en rédacteurs de guides touristiques ou à participer à leur rédaction.

**Etudes / formations**Une formation spécialisée dans le tourisme n'est pas forcément nécessaire pour exercer ce métier. Néanmoins le BTS animation et gestion touristiques locales est très apprécié. Il forme des spécialistes de l'accueil et de la promotion du tourisme régional. Il intègre également la gestion de manifestations et d'événements culturels. Les titulaires de ce BTS peuvent occuper une multitude de postes, tels que agent de développement local, attaché de presse touristique, organisateur d'événements locaux.

On peut citer également le BTS vente et productions touristiques.

Le BTS se prépare en 2 ans après un bac général ou un bac sciences et techniques de la gestion (STG). L'accès se fait sur dossier et entretien.

Certains réseaux d'agences apprécient des formations courtes, en six ou sept mois après le bac, notamment celle de l'École pratique du tourisme (EPT) ou de l'institut national de formation et d'application (INFA).

---